

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0777 Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : AMMOR Mohamad

Date de naissance : 30-11-46

Adresse : 23 Rue Golf de Bengali

Tél. 06 Total des frais engagés : 1791 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Maha NASSA  
Pneumologue Allergologue  
Immeuble Communal Angle Rue d'Azemmour  
et Bd. Abderrahmane Hay Hassani  
Porte Rte. d'Azemmour (en face station africaine)  
3ème Etage - Casablanca  
Tél./Fax : +212 (0) 522 91 12 22

Date de consultation : 07 FEV 2016

Nom et prénom du malade : Annar Nasser Age : 77 ans

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : *maladie*

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : 01 MAR 2016

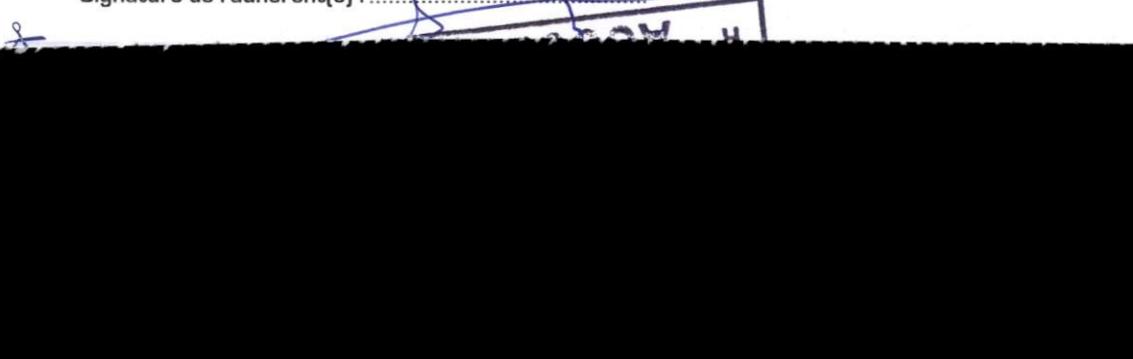
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : *maladie*

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 01/02/2016 Le : 02/02/2016

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/01/2014	6		300,000	 <b>Maha NASSAR</b> Allergologue Dr. M. Nassar - Allergie, Rue d'Azemmour Porte 516, 1er étage, Casablanca, Maroc Tél: 0524 322 912

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <b>PHARMACIE DE CASABLANCA</b> 160, Bd El Mahatta - Casablanca Tel: 05 22 80 09 70 	30.09.2024	891,00

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>Dr. Maha NASSAF Impr. Dr. Abderrahmane Hay Hass Porte de Casablanca, 1000 Casablanca Téléfax: +212 10 55 33 33 33</i>	22/05/2014	K30	600,00 DH

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

**[Création, remont, adjonction]**

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Pneumologue Allergologue

Spécialiste des maladies de l'appareil respiratoire, Maladies allergologiques, Asthme, Tuberculose, Sevrage tabagique, Bronchoscopie



أخصائية أمراض الجهاز التنفسي،  
أمراض الصدر والحساسية،  
الربو، داء السل، الإقلاع عن التدخين  
التشخيص بالمنظار

Casablanca, le ..... 07/07/2014 ..... الدار البيضاء، في

Mr - Mme : ..... Amor ..... Nassaf I.

Regu

Exploration fonctionnelle respiratoire 6000 Dhs

Docteur Maha NASSAF  
Pneumologue Allergologue  
Immeuble Communal, Angle Route d'Azemour  
et Bd. Abderrahman, Hay Hassani  
Porte Rte d'Azemour, 3<sup>ème</sup> étage  
Tél./Fax : +212 522 91 12 12 - E-mail : nassafpneumo@gmail.com

**SYNTHEMEDIC**   
22 rue zoubier knou al aouam roches  
noires casablanca

**SYMBICORT TURBUHALER**

200/6 µg Pdre pmt  
Flacon de 120 doses

104/14 DMP/21/NRQ P.P.V: 297,00DH

6 118001 020706

**SYNTHEMEDIC**   
22 rue zoubier knou al aouam roches  
noires casablanca

**SYMBICORT TURBUHALER**

200/6 µg Pdre pmt  
Flacon de 120 doses

104/14 DMP/21/NRQ P.P.V: 297,00DH

6 118001 020706

**SYNTHEMEDIC**   
22 rue zoubier knou al aouam roches  
noires casablanca

**SYMBICORT TURBUHALER**

200/6 µg Pdre pmt  
Flacon de 120 doses

104/14 DMP/21/NRQ P.P.V: 297,00DH

6 118001 020706

Pneumologue Allergologue

Spécialiste des maladies de l'appareil respiratoire, Maladies allergologiques, Asthme, Tuberculose, Sevrage tabagique, Bronchoscopie



أخصائية أمراض الجهاز التنفسي،  
أمراض الصدر والحساسية،  
الربو، داء السل، الإقلاع عن التدخين  
التشخيص بالمنظار

Casablanca, le ..... ٣٠/١١/٢٠٢٤ ..... الدار البيضاء، في

Mr - Mme :

Amor Thaïed

297,00 x 3

Symbicort 200

(S.V)

Abuflæ x 2 (J)

T = 891,00

à vers 10h00 apz 3 main

صيدلية الدار البيضاء  
HARMACIE DE CASABLANCA  
160, Bd El Manzil, Casablanca  
Tél : 05 22 80 05 70

Van de los Vigil

Docteur Maha NASSAF  
Pneumologue Allergologue  
Immeuble communal Angle Rte. d'Azemmour  
et Bd. Abderrahmane Hay Hassani  
Porte Rte. d'Azemmour (en face station Afriquia)  
3ème Etage - Casablanca  
Tél/Fax : +212 (0) 522 91 12 12

Immeuble Communal, Angle Route Azemmour et Bd. Sidi Abderrahman, Hay Hassani, Casablanca,

Porte Route Azemmour (en face station Afriquia), 3<sup>ème</sup> étage

Tél./Fax : +212 (0) 522 91 12 12 - E-mail : nassafpneumo@gmail.com

# Dr Maha NASSAF

Pneumologue, Allergologue

Bd Sidi Abderrahman, imm. Communal, Casablanca.

Tél: 0522911212

**Ammor, Mohamed**

ID: 110/22 Âge: 77 (30/11/1946)

Sexe à la naissance Masculin  
Ethnicité Caucasiens

Taille 164 cm  
Poids 68 kg IMC 25.3  
Asthme --  
BPCO/MPOC --

